

BEYOĞLU

DIRECTION : Beyoğlu, l'hôtel Khédivial Palace — Tél. 41892
 REDACTION : Galata, Eski Bankasokak, Saint Pierre Han, No 7. Tél. : 49266
 Pour la publicité s'adresser exclusivement à la Maison
 KEMAL SALIH - HOFFER SAMANON - HOULI
 Istanbul, Sirkeci, Asirefendi Cad. Kahraman Zade Han. Tél. : 20094 — 20095
 Directeur - Propriétaire : G. PRIMI

QUOTIDIEN POLITIQUE ET FINANCIER DU SOIR

M. Faik Öztrak parle à la presse

La Turquie, pays d'ordre et de discipline consciente

Le ministre de l'Intérieur, M. Faik Öztrak, qui se trouvait depuis quelques jours en notre ville est reparti hier pour Ankara. Il a fait à la presse les déclarations suivantes :

« L'ordre et la tranquillité règnent d'une façon parfaite dans le pays. Notre population vit, dans la situation actuelle du monde, avec la dignité et le calme qui lui sont propres. Il n'y a pas aujourd'hui en Turquie même le plus petit incident susceptible de susciter des difficultés au gouvernement. La population est attachée au Chef National et au gouvernement envers lesquels elle nourrit une grande affection et une pleine confiance. Cet état de choses résulte du bon sens et du patriotisme dont elle est animée. Il n'y a pas de cinquième colonne en Turquie. Il se trouve toujours dans tous les pays des personnes travaillant pour le compte de l'étranger. »

Les entreprises de certaines d'entre elles ont pu être établies, mais, grâce aux mesures prises et à la vigilance du peuple, elles ont été étouffées à leur début. Ces incidents ne sont pas de nature à être exagérés. D'ailleurs, la Turquie est loin d'être un milieu qui puisse se prêter à des entreprises pareilles ».

Les ministres irakiens reçus par le Président de la République

Ankara, 25. — a.a. — Le Président de la République İsmet İnönü a reçu aujourd'hui à 17 heures les Ministres Irakiens des affaires étrangères, Nuri pacha Es Said, et de la justice, M. Naci Şevket. Le ministre des affaires étrangères de Turquie, M. Şükür Saracoğlu assistait à l'audience.

Les clauses de la convention d'armistice italo-française

Les troupes italiennes maintiendront leurs positions avancées qu'elles occupaient au moment de la cessation des hostilités

Des zones démilitarisées seront créées en avant de ces lignes

L'Italie n'utilisera pas les unités françaises désarmées

Rome, 27. — Le texte de la convention d'armistice entre la France et l'Italie a été publié. En voici les dispositions essentielles :

Art. 1. — La France cesse les hostilités contre l'Italie sur toute l'étendue du territoire métropolitain, dans l'Afrique septentrionale française, dans les territoires protégés ou sous mandat, sur terre, sur mer et dans les airs.

Art. 2. — Les troupes italiennes maintiendront pour toute la durée de l'armistice, les lignes avancées qu'elles occupent.

Art. 3. — En France, une zone démilitarisée sera constituée pour toute la durée de l'armistice ; elle sera délimitée par les lignes avancées italiennes et une ligne de 50 kilomètres à vol d'oiseau en avant des lignes italiennes.

En Tunisie, la zone militarisée sur la carte jointe à la convention sera démilitarisée.

En Algérie et dans les territoires africains français au sud de l'Algérie ayant une frontière commune avec la Libye, une zone de 200 kilomètres sera démilitarisée.

La côte française des Somalis sera entièrement démilitarisée pendant la durée des hostilités anglo-italiennes et la durée de l'armistice.

L'Italie aura pleinement et constamment le droit d'utiliser le port de Djibouti avec tout son équipement ainsi que la section française du chemin-de-fer Djibouti-Addis-Abeba pour toutes sortes de transports.

Art. 4. — Les zones à démilitariser seront évacuées dans les 10 jours après la cessation des hostilités, sauf le personnel strictement nécessaire à la garde et à la manutention des ouvrages fortifiés, des casernes et des dépôts et au maintien de l'ordre. Les effectifs de ces éléments seront déterminés par la commission italienne d'armistice.

Art. 5. — Toutes les armes mobiles et les munitions relatives seront évacuées des zones démilitarisées, dans un délai de 15 jours. Les armes fixes seront mises dans des conditions telles qu'elles soient inutilisables.

Les armes mobiles des troupes du territoire de la côte française des Somalis seront déposées dans des localités qui seront établies par la commission italienne d'armistice.

Le même traitement que dans la métropole sera réservé aux armes fixes.

Art. 6. — Pendant la durée des hostilités anglo-italiennes, les régions maritimes et militaires fortifiées et les bases navales de Toulon, Bizerte, Ajaccio, Oran et Mers-el-Kebir seront démilitarisées, la démilitarisation devant être accomplie dans les 15 jours. Les dites bases devront être rendues inutilisables pour toute opération défensive ou offensive. Leurs capacités au point de vue de bases de ravitaillement devront être limitées aux besoins des unités de la flotte de guerre française qui y seront désarmées.

Art. 7. — Dans les zones démilitarisées, les autorités civiles et les forces de police nécessaires au maintien de l'ordre demeurent à leur poste. Les autorités militaires et navales pourront aussi y demeurer, dans les limites qui

seront fixées par la commission d'armistice italienne.

Art. 8. — La commission d'armistice italienne fixera la délimitation sur la carte des zones démilitarisées, les détails et les modalités de leur démilitarisation. Elle exercera sur ces zones un plein droit de contrôle, soit par l'exécution d'inspections, soit encore par le maintien de délégations permanentes.

Art. 9. — Les forces de terre, de mer et de l'air françaises métropolitaines seront démobilisées et licenciées dans un délai à fixer, sauf les éléments nécessaires pour le maintien de l'ordre dont les effectifs seront déterminés par l'Italie et l'Allemagne.

En ce qui concerne les territoires de l'Afrique septentrionale, de la Syrie et de la côte française des Somalis, la commission italienne d'armistice tiendra compte des nécessités du maintien de l'ordre.

Art. 10. — A titre de garantie de l'exécution de la convention d'armistice, l'Italie se réserve de demander la livraison totale ou partielle des armes collectives d'infanterie et d'artillerie, des autos-blindées, chars, véhicules motorisés et autres munitions appartenant à des unités qui ont été engagées contre les forces italiennes ou leur ont fait face.

Ces armes devront être livrées dans l'état où elles se trouvaient au moment de la conclusion de l'armistice.

Art. 11. — Les armes et munitions des territoires non-occupés ou provenant des territoires démilitarisés, à l'exception de celles se trouvant en possession des éléments autorisés, devront être réunies sous le contrôle italien ou allemand.

La construction de matériel de guerre dans le territoire français non-occupé devra cesser immédiatement.

Art. 12. — Les unités de la marine de guerre française seront concentrées dans des ports qui seront indiqués par l'Italie et l'Allemagne, à l'exception de celles nécessaires pour la garde des territoires coloniaux. L'élément déterminant pour l'indication des ports en question sera la répartition des dites forces navales en temps de paix.

Les navires de guerre se trouvant au loin devront être rappelés dans les ports de la métropole, sauf ceux reconnus nécessaires pour la sauvegarde des intérêts coloniaux français.

Le gouvernement italien déclare qu'il n'a pas l'intention d'utiliser pour la présente guerre les navires de guerre français se trouvant sous son contrôle ni de formuler, lors de la conclusion de la paix, aucune revendication sur les unités de la flotte française.

Néanmoins, pendant la durée de l'armistice, il pourra demander l'utilisation de certaines unités françaises pour draguer les mines.

Art. 13. — Le gouvernement français indiquera aux autorités italiennes la position exacte des champs de mines. Il s'engage à décharger les interruptions ferroviaires, les barrages de mines et autres obstacles aux abords des bases navales.

Art. 14. — Non seulement le gouvernement français promet de ne se livrer nulle part à une action hostile con-

tré aux combattants hors la loi.

Art. 15. — Le gouvernement français s'engage à empêcher que des navires de guerre, des avions, des armes ou des munitions qui sont la propriété du gouvernement français ou se trouvent en territoire français soient envoyés en Grande-Bretagne ou en d'autres pays étrangers.

Art. 16. — Tous les bateaux marchands Français resteront au port jusqu'à ce que les gouvernements allemand et italien autorisent la reprise partielle ou totale des activités maritimes commerciales françaises.

Les navires marchands qui se trouvent hors de France et qui ne pourraient pas y être rappelés devront être dirigés sur un port neutre.

Art. 17. — Les navires marchands italiens capturés par les Français seront immédiatement restitués avec leur cargaison de même que les cargaisons formées de marchandises non périssables saisies à bord de navires marchands étrangers et destinées à l'Italie.

Art. 18. — Tous les avions français ne pourront pas décoller des aéroports jusqu'à l'établissement du contrôle italien ou allemand. Les avions étrangers se trouvant en territoire français (Voir la suite en 4ème page)

Le maréchal Badoglio parle à « Beyoğlu »

Une interview du chef de l'état-major italien

(De notre correspondant particulier)

De la zone de guerre italienne. — Nouveau, fidèle et valeureux, depuis 1925, du Chef du Fascisme, le Conquérant du Sabotino au cours de la guerre mondiale, le dominateur de la campagne d'Éthiopie.

Il est toujours jeune d'esprit et se renferme en toute circonstance. Il sourit avec douceur et nous accueille avec une exquise courtoisie.

— Que voulez-vous savoir de moi ? Les communiqués quotidiens que le quartier général des forces armées italiennes publie avec une loyauté toute fasciste caractéristique essentielle de notre régime ne vous suffisent-ils pas ?

VERITE D'ABORD !

Vous souvenez-vous combien de fois, durant la conquête de l'Empire, les agences étrangères m'avaient présenté nous avons poursuivi la voie qui nous était tracée par le Duce, jour par jour heure par heure. Et nous sommes arrivés au but à la faveur d'un triomphe qui a quelque chose de légendaire. Les ennemis d'hier sont aussi ceux d'aujourd'hui, tout comme les amis fidèles d'hier sont ceux d'aujourd'hui. Et notre style est toujours le même. La vérité, même si elle est crue, la loyauté la plus adamantine, même si elle peut être douloureuse.

tions et qui avait révolutionné l'emploi de la guerre.

ont été abattus au cours d'une série d'actions héroïques se répétant jour par jour, avec la même audace, le même style, l'audace que nos agions écrasent les ouvrages des ports inviolables, des ports inviolables, des bases légendaires, la fureur de l'adversaire acharné contre des villes ouvertes, tuant des vieillards, des femmes, des enfants, avec une fureur qui est d'autant plus vile qu'elle se révèle impuissante. La maîtrise de l'air est à nous depuis les premières heures de la guerre. Et elle devient toujours plus absolue. La flotte aérienne de l'Italie fasciste rivalise avec celle du Reich. En attendant de pouvoir se ranger à ses côtés, pour la lutte la plus dure, celle qui nous donnera la victoire finale.

LE BILAN DE L'ACTION NAVALE

Notre marine, engagée dans une lutte très dure contre la flotte française et contre une bonne partie de la flotte anglaise, s'impose à la faveur d'une action décisive et efficace. Le trafic en Méditerranée a été totalement arrêté pour les Alliés qui voient ainsi leurs armées en Syrie, en Palestine, en Égypte, complètement coupées de la mère Patrie. Les envois de vivres et de munitions en Afrique du Nord qu'Afrique en Europe sont devenus impossibles pour la France avec toutes les répercussions très graves que ce fait exercera sur le développement des opérations en territoire métropolitain et aux colonies. Deux croiseurs ont été torpillés sûrement et un de façon probable ; un gros pétrolier, 5 plus petits ou vapeurs marchands, 3 contre-torpilleurs, 3 sous-marins ennemis représentent déjà les trophées de nos unités, qui sillonnent le « mare nostrum » avec une maîtrise qui sera consacrée à jamais.

Que voulez-vous de plus ? Lisez nos communiqués. L'Italie fasciste n'a jamais menti ; vous pouvez être sûrs que nous vous dirons la vérité avec cette loyauté qui est une règle de vie, pour nous autres fascistes, et que nous voulons voir instaurer dans le monde entier. C'est pour cela que nous sommes prêts à mourir. La justice dans les pensées, dans les œuvres, dans toute la vie. Toujours !

... Tel est le premier collaborateur du Duce, le plus fidèle...

Les essais de sirènes d'hier

On n'ont pas été pleinement satisfaisants.

Hier a eu lieu l'essai annoncé des sirènes de notre ville. L'ordre en ayant été donné par téléphone aux gardiens des tours de Galata et de Beyazit, les sirènes sont entrées en action à 11 h. Au total 11 sirènes actionnées électriquement établies en diverses parties de la ville, et 41 sirènes actionnées à la main par les agents ont participé au signal d'alarme, indépendamment de celles des usines et des sifflets des trains qui ont été également actionnés.

On avait disposé 35 préposés dans les divers quartiers en vue de contrôler la façon dont le signal d'alarme y était entendu. Une commission composée du vali-adjoint M. Halûk Nihad Pepey, du

directeur des services d'extinction et du chef des services de la mobilisation au vilayet a examiné les rapports reçus de ces divers agents. L'alarme a duré 3 minutes.

D'une façon générale, les résultats obtenus ont été jugés insuffisants. Dans les quartiers relativement éloignés, les sirènes n'ont pas été entendues. Ailleurs on n'a perçu qu'un écho plutôt faible. Il en est de même pour les personnes habitant à l'étranger qui n'ont pas entendu le signal d'alarme.

Le vali-adjoint a déclaré aux journaux qu'à la suite de cette expérience, on accroîtra le nombre des sirènes et l'on augmentera leur puissance.

On songe à installer une sirène sur le toit de chacun de établissements officiels de notre ville.

Les débats d'hier aux Communes

M. Churchill prend violemment à partie le gouvernement français

Les entrevues dramatiques du premier anglais avec M. Reynaud

Londres, 25 A.A. (Reuter) — Au cours de sa déclaration sur la situation militaire aux Communes, M. Churchill a dit :

« Nous aiderons tout mouvement de France qui travaillera à défaire la barbarie allemande et à restaurer la liberté de la France. »

« Je ne puis dire ce que seront nos relations avec le gouvernement de Bordeaux, mais nous nous efforcerons de rester en contact avec ce gouvernement, autant qu'il sera possible de le faire à travers les barreaux de sa prison. »

POUR LA SECURITE DE LA NATION

« La situation est si incertaine, si obscure qu'il serait contraire à l'intérêt public de se prononcer ou de se livrer à des conjectures à ce sujet. »

Le premier ministre a demandé aux Communes d'avoir pleine confiance au gouvernement et d'être certain que ni la patience ni l'esprit de résolution ne manqueront au gouvernement pour prendre les mesures qu'il jugerait nécessaires pour la sécurité de la nation.

Parlant des événements qui ont suivi la démission de M. Reynaud, M. Churchill a déclaré :

LA FLOTTE FRANÇAISE

« Nous avons fait naturellement tout ce qui était en notre pouvoir pour arriver à un accord favorable au sujet de la façon dont on disposerait de la flotte française. Afin de démontrer encore plus la sincérité de nos intentions, nous avons envoyé le premier lord de l'Amirauté, lord Lloyd en France afin qu'il put constater quel pourrait être le contact à établir avec les nouveaux ministres. »

« L'assurance solennelle nous a été donnée qu'il ne serait pas permis que la flotte tombât aux mains des Allemands. C'est avec chagrin et étonnement que j'ai lu l'article 8 du traité d'armistice.

A en juger par ce texte, il est clair que les navires de guerre français passent sous le contrôle allemand ou italien. Le même article déclare solennellement que le gouvernement allemand n'a pas l'intention d'employer les vaisseaux de guerre français pour la réalisation de ses desseins de guerre, mais quelle peut être la valeur d'une telle assurance solennelle donnée par le gouvernement allemand ?

« Le même article 8 prévoit que cette assurance ne sera pas appliquée aux unités de la flotte française qui seront nécessaires pour la surveillance côtière ou pour draguer les mines. »

« Ceci permettrait au gouvernement allemand d'affecter ostensiblement à la surveillance côtière toutes les unités de la flotte française. »

« Enfin, le traité d'armistice pourrait être dénoncé sous prétexte que ses clauses n'ont pas été respectées. »

LA SITUATION DE LA FRANCE

M. Churchill a continué en ces termes ses déclarations :

« Les Communes regretteront profondément le sort de la grande nation française à laquelle nous avons été liés si longtemps en temps de guerre, en temps de paix et que nous considérons comme étant chargés avec nous-mêmes de assurer le progrès d'une culture libérale et d'une civilisation tolérante en Europe. »

« Il ne serait d'aucune utilité, d'aucun avantage d'user notre force ou de perdre notre temps à prononcer de vaines paroles ou à faire des reproches. »

« Nous espérons qu'une vie assez longue et que le pouvoir nécessaire nous seront donnés pour sauver la France des ruines et de la servitude à laquelle elle a été réduite par la puissance et l'acharnement de l'ennemi, ainsi que par suite d'autres raisons. »

« Nous espérons que l'Empire français aussi y demeurera, dans les limites qui

(Voir la suite en 4ème page)

LA PRESSE TURQUE DE CE MATIN



QUE SE PASSE-T-IL EN BULGARIE ?

M. Asim Us écrit sous ce titre :

Nous constatons que la mobilisation civile a été proclamée en Bulgarie. Suivant les rumeurs qui circulent, une série de grèves aurait éclaté dans le pays voisin. Le régime de la vie économique a été troublé. Le gouvernement bulgare a été obligé de proclamer la mobilisation civile.

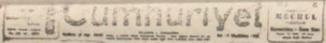
A première vue, on ne trouve rien à objecter à cela. A condition que cette mobilisation civile ne cache une mobilisation travestie...

Or, la situation actuelle en Bulgarie présente une série de faits qui se suivent et qui ne sont guère de nature à apaiser les soupçons. A l'instar de la Hongrie qui, au lendemain de la reddition de la France, demande la révision des traités, au besoin par les armes, la Bulgarie est entrée dans la même voie, dans les Balkans, et semble rivaliser avec elle.

La Turquie n'est pas intéressée par les questions que soulève le révisionnisme hongrois. Mais il n'en est pas de même pour les questions qui concernent la Bulgarie qui touchent directement à nos frontières balkaniques. C'est pourquoi nous sommes tenus de suivre de très près le développement des événements en Bulgarie.

On ne saurait concevoir que la Bulgarie entreprenne à elle seule une guerre de conquête. D'autre part, l'Allemagne et l'Italie n'ont pas intérêt à voir transformer en une zone de guerre la région balkanique où elles puisent leurs matières premières. Néanmoins, on ne peut nier certains événements qui assombrissent tous les jours un peu plus l'horizon balkanique.

Une dépêche en date d'hier, de Sofia, annonce que le gouvernement réquisitionne toutes les armes ainsi que les jumelles se trouvant entre les mains de la population. C'est dire que la mobilisation civile vise des objectifs très divers. Il faut savoir au plus tôt si elle cache des objectifs militaires.



L'EUROPE CENTRALE ET LES BALKANS.

Sur le même sujet, M. Nadir Nadi ob serve :

Il n'y a pas une seule nation parmi celles qui sont établies dans ce coin de l'Europe qui soit capable de sacrifier gratuitement son indépendance. Si l'on se dit même qu'un incendie allumé dans les Balkans finira bien par être éteint par une grande puissance, cette extinction ne sera que provisoire et on n'aura fait que semer parmi les fumées s'élevant des décombres de nouveaux sentiments de haine, de vengeance et de rancune appelés à porter leurs fruits par la suite.

La guerre actuelle a soulevé des questions tellement compliquées que nous sommes persuadés de voir demain tous les traités être passés en révision, quel que soit le vainqueur.

C'est Hitler et Mussolini qui freineront les aspirations de la Hongrie et de la Bulgarie dans le cas où la victoire couronnera la lutte entreprise contre l'Angleterre. Et le maintien d'une paix harmonieuse dans les Balkans dépend principalement du tact politique de ces deux hommes d'Etat.



LE SENS QUI SE DEGAGE DU DISCOURS DE M. CHURCHILL

M. Z. Sertel commente le discours prononcé hier par M. Churchill aux Communes.

La partie la plus importante du discours est celle qui a trait à la flotte française.

L'Allemagne s'est engagée à ne pas utiliser la flotte française pendant toute la durée des hostilités. Apparemment en acceptant cette clause, on a songé surtout à exercer une bonne impression en Amérique. Le grand souci de l'Amérique c'est, en effet, que M. Hitler puisse s'emparer des flottes anglaise et française. Or, M. Hitler a tenu à déclarer ces jours derniers à un journaliste américain qu'il n'a aucune visée sur l'Amérique. L'Amérique a-t-il dit, est aux

LA VIE LOCALE

LA MUNICIPALITE

LES GRANDS TRAVAUX EN COURS

L'adjudication des travaux de construction de certaines routes à l'intérieur du vilayet d'Istanbul a été opérée par les soins de la Commission Permanente de la Ville. Il s'agit notamment des routes conduisant de Topkapi à l'Ecole de tir et à Davutpasa, de celles de Melamicesme, de Maltepe, d'Usküdar, de Silivri, ainsi que de la route du débarcadère à Suadiye.

En même temps des mesures devront être prises pour éviter tout retard dans la construction des rues à l'intérieur de la ville.

Le vali et président de la Municipalité compte inaugurer personnellement certains travaux d'intérêt public qui ont été exécutés, et notamment l'aménagement du cimetière d'Abbasaga, les jardins pour enfants de Nisantas et de Sishane, des nouvelles dépendances des casinos de Florya et de Taksim.

Certaines grandes constructions ont dû être ajournées ou interrompues, en raison des difficultés que l'on rencontre à se procurer le matériel. Cependant on tâchera de terminer le stade de Dolmabahçe. La Municipalité s'efforce de se procurer le fer nécessaire à cet effet.

L'asphaltage des rues traversées par le tram est sur le point d'être entamé. On a concédé à l'architecte et entrepreneur de travaux publics, M. Nebil, l'asphaltage du tronçon Harbiye-Taksim.

L'érection d'un mur autour du mausolée de Barbaros à Besiktas a été adjugée pour un montant de plus de 3.000 Ltqs. et la démolition de la partie de l'ancienne caserne du Taksim en bordure de la voie publique pour un montant de 4.500 Ltqs.

JETEZ LES BILLETS DU TRAM DANS LES CORBEILLES

Des corbeilles en fer ont été disposées aux abords des arrêts du tramway et des autobus. Cependant, certains usagers, peu soucieux de la propriété et de la bonne tenue de la ville, continuent à jeter leurs billets par terre. La Présidence de la Municipalité a adressé à tous les cercles municipaux des instructions strictes les invitant à appliquer des sanctions immédiates aux concitoyens qui commettent de telles fautes.

L'ENSEIGNEMENT

LES EXAMENS DE MATURITE

Les examens de maturité entamés lundi, se poursuivent dans les Lycées. Les questions sont envoyées d'Ankara par les soins du ministère de l'Instruction Publique. Aujourd'hui auront lieu les examens de philosophie et d'histoire pour les élèves de la section de rhétorique et les examens d'histoire naturelle et de physique pour ceux de la section technique. En vertu du nouveau règlement qui est appliqué pour la première fois cette année, les élèves de la section de rhétorique sont soumis éga-

lement aux examens de sciences naturelles ou de mathématiques tandis que ceux de la section technique doivent subir aussi les épreuves d'histoire ou de philosophie. Les examens de maturité prendront fin le 28 juin et les résultats en seront communiqués le lendemain.

L'ECOLE DES LANGUES

Les cours de langues étrangères à l'Ecole des Langues de l'Université commenceront le 1er juillet. Ils auront lieu deux fois par semaine, de 9 h. à 12 h. Les étudiants qui doivent se présenter aux examens de réparation qui ne suivraient pas ces cours ne pourront pas changer de classe.

LE SERVICE MILITAIRE

LES OFFICIERS DE RESERVE

Du bureau de recrutement de Fatih: Les diplômés de l'enseignement secondaire, des Lycées ou d'écoles supérieures, sont tenus de se présenter le 1er juillet à l'école des officiers de réserve. Ceux qui, se trouvant dans ces conditions, n'ont pas encore accompli leur service militaire, devront s'adresser au plus tôt à ce bureau de recrutement.

LE CONTROLE DES JEUNES GENS DES CLASSES 1332-35

Du bureau de recrutement d'Eminönü: Les dates ci-bas ont été fixées pour le contrôle de la situation militaire des jeunes gens nés de 1332 à 1335 qui, ayant déjà fait leur service militaire ont été régulièrement licenciés, de ceux qui n'ont pas encore accompli leur service ou qui n'ont pas été convoqués. Ledit contrôle aura lieu entre 9 et 12 h. Les intéressés devront se présenter porteurs de leur feuille d'identité et de leur feuille de séjour (ikamet senedi). Les poursuites judiciaires usuelles seront entreprises à l'égard de ceux qui ne se présenteraient pas :

Les jeunes gens de la classe 1332, le jeudi 27 juin;

Ceux de la classe 1333, le lundi 1er juin;

Ceux de la classe 1334 le samedi 29 juin;

Ceux de la classe 1334, le lundi 1er juillet.

MARINE MARCHANDE

LE RETOUR DES BATEAUX TURCS

Les vapeurs turcs qui se trouvaient en Méditerranée commencent à arriver à Istanbul. Le Platin, venant du Pirée est arrivé hier. Le Demir a quitté Marseille et doit se trouver en ce moment aux abords de Malte.

On escompte que dans le courant de la semaine prochaine au plus tard, tous nos bateaux seront rentrés.

UNE DELEGATION DES ARMATEURS A ANKARA

Une délégation de l'Union des armateurs a été envoyée à Ankara en vue de procéder à un échange de vues avec le gouvernement sur la question du transport du charbon destiné aux chemins de fer de l'Etat.

La comédie aux cent actes divers...

NOYE

Un certain Ali, dit le peintre, habitant à Beylerbey, rue Firin, avait loué la barque de Nedati à l'insu de ce dernier, à un groupe de huit garnements désireux de faire une excursion au Bosphore. De Beylerbey, nos petits naufragés improvisés avaient été jusqu'à Vanikoy. Mais là, par suite de la violence du courant et de peu d'expérience de ses occupants, la barque capota brusquement.

On accourut de toutes parts et l'on put recueillir sept d'entre les jeunes naufragés. Le huitième, le petit Salih, a disparu et doit être considéré comme noyé.

Des poursuites ont été entamées contre Ali.

LE NEVEU

Rüstem est un petit homme d'aspect insignifiant, d'allure négligée et qui s'exprime avec un visible embarras à la comparu par devant le tribunal pénal de paix de Sultan Ahmed et, après un simple interrogatoire d'identité, a été incarcéré. L'homme a sauvagement assassiné sa tante, qui était aussi sa bienfaitrice, la dame Aysel.

Voici comment l'enquête préliminaire a permis de rétablir les faits :

Rüstem était établi marchand de légumes à Inegöl. Mais ses affaires allaient mal et il avait fini par fermer boutique. Il était venu à Istanbul et avait été demander asile à son cousin Ibrahim, qui exerce le métier de pêcheur à Rumelikavak.

Or, la mère d'Ibrahim est une personne plutôt aisée. Elle possède trois maisons à Sarmatya, celle qu'elle habite et deux autres qu'elle loue. Rüstem fit appel à sa pitié et réussit effectivement à en obtenir différents montants.

L'autre nuit, il revint à la charge. Cette fois,

la dame Aysel refusa tout nouveau secours, dont elle avait constaté d'ailleurs qu'il faisait un emploi déplorable. En revanche, elle donna à Rüstem, en abondance d'excellents conseils et lui cita l'exemple d'Ibrahim qui gagne honnêtement et si dignement son existence.

Le poisson ne manque pas, au Bosphore, conduisit-elle. Pourquoi ne te feras-tu pas pêcheur comme mon fils ?

Or, Rüstem était ivre. Il a d'ailleurs fort mauvais caractère. Les conseils de la digne femme eurent le don de l'énerver. A un certain moment, il se jeta sur Aysel et se mit à la battre.

Surprise et effrayé par un pareil traitement auquel elle ne se fut pas attendu de la part d'un homme à qui elle n'avait fait que du bien, Aysel voulut fuir, en appelant au secours.

Mais Rüstem était complètement déchainé. Il la poursuivit, la rejoignit dans les escaliers et lui plongea dans la gorge un long poignard. La malheureuse s'effondra tandis qu'un flot de sang s'échappait de sa blessure. Rüstem s'acharna alors sur sa victime. Il lui porta sept nouveaux coups.

Aysel avait expiré que la brute continuait à frapper!

Rüstem a été appréhendé, comme il fuyait. Devant le juge, il n'a pas tenté de nier. Comment l'aurait-il pu d'ailleurs ? Sa défense a été faible et mathématique.

Je suis à Istanbul depuis 15 jours, a-t-il dit. Ma tante ne voulait plus de moi. Elle m'avait chassé. Je lui ai demandé de m'avancer du moins un petit capital pour m'établir. Elle me le promit tout d'abord, puis refusa de s'exécuter. Elle me renvoyait d'un jour à l'autre sous divers prétextes. Ma patience était à bout. Je l'ai frappée de mon couteau. J'ignore combien de fois...

Les communiqués officiels de tous les belligérants

COMMUNIQUE ITALIEN

Quelque part en Italie, 25 A. A. — Voici le bulletin No 14 du quartier général italien :

A 1 h. 35, à la suite de la signature de la convention d'armistice, les hostilités cessèrent entre l'Italie et la France sur tous les échiquiers métropolitains et d'outre-mer.

Un sous-marin italien a coulé un vapeur.

Un sous-marin italien qui opérait en mer Rouge ne rentra pas à sa base.

Au cours d'une incursion aérienne ennemie sur Tripoli, aucun objectif d'intérêt militaire ne fut atteint. Les bombes tombèrent sur des maisons du vieux quartier juif, faisant une vingtaine de victimes. Une incursion aérienne ennemie sur Cagliari, au cours de laquelle on jeta une trentaine de bombes, ne fit aucun dégât, mais seulement quelques blessés.

Deux tentatives d'incursion vers Palerme furent empêchées par les avions de chasse italiens qui obligèrent les avions adversaires à s'éloigner.

La guerre continue contre la Grande Bretagne et continuera jusqu'à la victoire.

COMMUNIQUE ANGLAIS

Londres, 25 A.A. — Communiqué du ministère de l'Air :

Des attaques furent effectuées hier dans la nuit au-dessus d'une vaste région d'Angleterre par l'aviation ennemie. Des alertes furent données dans de nombreux districts y compris la région de Londres. Nos canons anti-aériens et nos projecteurs entrèrent en action. Un certain nombre de bombes furent lancées sur les comtés de l'Est et dans les Midlands (régions du Centre). La plupart tombèrent dans les champs et ne causèrent aucun dégât sérieux. Des bombes tombèrent également sur une ville du Sud-Ouest d'Angleterre. Autant que l'on sache jusqu'à présent, 3 civils furent tués. Ailleurs, 6 civils furent blessés. Aucune victime ou dégât ne sont signalés dans la région de Londres.

COMMUNIQUE ALLEMAND

Quartier Général du Führer, 25 A. A. — Le haut commandement de l'armée communique :

La campagne de France s'est terminée après une durée de seulement six semaines par une victoire sans pareille des armées allemandes. Depuis aujourd'hui, 1 h. 35, l'armistice est entré en vigueur.

Hier, au cours de la dernière journée de combat, nos divisions ont avancé sur la côte de l'Atlantique, après avoir brisé une brève résistance, jusqu'à la ligne de Royan, à l'estuaire de la Gironde et Angoulême.

Sur le front du Rhin et en Lorraine, l'ennemi a perdu de nouveau des ouvrages fortifiés.

Au Donon, dans les Vosges, un groupe ennemi de plus de 22.000 hommes capitula. Parmi eux se trouvent un général commandant d'armée et trois divisionnaires.

Au Sud-Ouest de Lyon, St. Etienne et Annonay ont été pris.

En Savoie, nos troupes ont réussi, en mettant en action des chasseurs montagnards, à percer en divers secteurs, les positions ennemies défendues opiniâtement. Aix-les-Bains a été pris.

Au cours de la reconnaissance aérienne d'avions de reconnaissance et de bombardiers, au large de la côte atlantique française, un transport britannique de 5 à 6.000 tonnes a été attaqué avec succès par des bombes.

D'autres raids de reconnaissance eurent lieu dans diverses parties de la mer du Nord.

Dans la nuit du 25 juin, quelques groupes de bombardiers effectuèrent quelques raids d'attaque en Angleterre Centrale et bombardèrent des aérodromes où des avions stationnaient, ainsi que des entreprises industrielles d'avions.

Au cours de la journée, un avion britannique survola l'aérodrome de Stavanger-Sola. Des chasseurs allemands ont cependant abattu l'avion avant qu'il n'ait pu lancer des bombes.

Dans la nuit dernière, des avions britanniques ont également survolé l'Allemagne Septentrionale et l'Allemagne Occidentale, sans accomplir des objectifs militaires.

La D. C. A. de la marine de guerre allemande a réussi à descendre 2 avions anglais sur la côte de la mer du Nord.

COMMUNIQUE FRANÇAIS

Bordeaux, 25 A.A. — Communiqué du 24 juin, au soir :

Légères progressions allemandes dans la Charente où l'ennemi occupa Angoulême ainsi qu'à l'Est de la vallée du Rhône où il atteignit Aix-les-Bains et les abords de Vorette.

Dans les Alpes, les attaques italiennes se poursuivirent toute la journée. Elles furent bloquées à proximité de la frontière par nos avant postes, sauf dans les Mauriennes où l'ennemi dépassa légèrement Lansilebourg et dans le secteur de la côte où il occupa Menton. Nos positions de résistance sont intactes sur tout le front des Alpes.

si endommagées.

Tous nos appareils rentrèrent indemnes des opérations de jour et de nuit.

Un bombardier « Hanson » de la défense côtière fut attaqué par 4 chasseurs Messerschmidt monomoteurs au cours d'une patrouille qu'il effectuait au-dessus de la Manche. Au cours des

(Voir la suite en 4ème page)



L'archange Ezraël. — L'enfer est au complet ! Le pêcheur. — Et où irai-je ? L'archange. — Au front.

(Dessin de Nadir Güler à l'Alpagan)

LES CONTES DE « BEYOGLU »

Les calembours de M. de Bièvre

Lorsque M. de Bièvre fut mort, quelques amis inconsolables se réunirent et tâchèrent de perpétuer sa mémoire. Un artiste nommé Constantin imagina de faire graver sa galerie, composée, comme on le pense bien, de sujets calembouristiques.

Une carpe entre l'as de trèfle et l'as de pique : Vue de Carpentras (de carpe entre as).

Deux hommes qui se battent auprès d'une porte : La porte à deux battants.

Un homme qui traîne une table dans une brouette : Le père charitable (charrie table).

Un vieillard qui se promène dans un sentier : Le vieux parchemin (par chemin).

Un amour qui refuse des mets qu'on lui présente : L'amour sans fin (sans fain).

Une salle de spectacle composée d'os de morts : Le théâtre Feydeau (fait d'os).

Je vais, pour que mes lecteurs soient tout à fait édifiés sur le talent singulier de M. de Bièvre, emprunter au Bivriana quelques-uns des traits qui me paraîtront les plus ingénieux.

Il disait que, pour rebattre tous les matelas de Paris, c'était l'affaire d'un quart d'heure. (cardeur).

Il y a des gens plus expéditifs, ajouta quelqu'un.

— Qui donc ?

— Les notaires : l'acte le plus long et le plus compliqué est pour eux l'affaire d'une minute.

On lui demandait lequel il préférerait de Le Kain ou l'Arlequin, il répondit que tous deux étaient certainement de bons acteurs, mais qu'Arlequin avait un art que Le Kain n'avait pas.

Il fit, un jour, rosser par des valets un impertinent qui avait tenu des propos sur son compte. Quelque temps après, ayant rencontré le battu, il lui dit :

— Vous vous souviendrez que les injures se gravent sur l'airain (les reins).

On lui demandait comment allait le siège de Gibraltar ?

— Pas trop mal, dit-il, il commence à se lever.

Mlle Raucourt lui donna son portrait qu'elle avait fait faire par un assez mauvais peintre.

— Ah ! s'écriait-il, quel malade !

Mme de Polignac le plaisantait sur ses calembours et le défiait de lui en faire un sur-le-champ.

— Eh bien ! reprit-il, dites-moi si vous vous servez toujours de l'onguent gris (longs gants gris).

Il se promenait à la campagne avec un très gros homme qui s'arrêta au bord d'un fossé et dit :

— Je le sauterais bien, mais je pourrais tomber dedans.

— Ah ! monsieur, repartit de Bièvre, il serait comblé de vous recevoir.

Dans la Cléopâtre, de Marmontel, on fit faire un aspic par Vaucanson, et, au moment où Cléopâtre l'approchait de sa poitrine, l'aspic sifflait. Après la pièce, on demanda à de Bièvre ce qu'il en pensait.

— Ma foi, répondit-il, je suis de l'avis de l'aspic.

On lui demandait ce que M. Le Noir, lieutenant de police, pouvait bien faire d'une certaine dame Leblanc, avec laquelle on le voyait souvent.

— Ils ne peuvent faire ensemble, dit-il, qu'une oeuvre pie.

Une femme, se fâchant de ses manières libres, le menaçait de prendre ses pinettes pour s'en servir contre lui.

— Prenez-y garde, lui dit-il, j'ai pour me défendre, la voie de l'appel (de la pelle).

Etant à la chasse avec Mlle R..., celle-ci voulut tirer une corneille ; mais elle se trouva embarrassée dans des broussailles.

— Vous comptiez prendre Corneille, lui dit-il, mais vous avez pris Racine.

En 1785, le ciel du lit de Calonne se détacha pendant son sommeil et lui tomba sur le corps. Lorsque de Bièvre apprit cette nouvelle, il s'écria :

— Juste ciel !

Enfin, la réputation que de Bièvre s'était acquise dans les calembours était telle qu'un jour, dinant avec une personne de sa connaissance et lui disant :

— Faites-moi le plaisir de me donner des épinards... Cette personne, après avoir cherché longtemps le double de cette demande, finit par dire :

— Ma foi, pour celui-là, je ne le comprends pas.

L'AMBASSADEUR D'ANGLETERRE A QUITTE BORDEAUX.

St. Sébastien, 24. — On apprend que l'ambassadeur britannique près le gouvernement français, sir Ronald Campbell a quitté Bordeaux en avion pour Londres. Il craint de tomber prisonnier des Allemands.

Athènes, Salonique, Sofia et Bucarest



sont reliées avec l'Allemagne par les lignes aériennes régulières des tri-moteurs de la « Deutsche Lufthansa » qui assurent la communication directe avec les réseaux internationaux

HANS WALTER FEUSTEL

Adr. Télégr. : Hansaflug 45 Quai de Galata Téléph. : 41178

Vie Economique et Financière

Statistiques financières

Le mouvement des crédits agricole et immobilier

LES CREDITS AGRICOLES

On sait que les coopératives de crédit agricole fonctionnent depuis 1929 parallèlement avec les services spéciaux de la Banque Agricole qui, de son côté, fournit des crédits aux cultivateurs. Si l'on examine les crédits assurés par les coopératives et les prêts consentis par la banque, on constate le développement très considérable du crédit agricole au cours de ces dernières années.

Table with columns: Bque Agr. Coop. Créd. Total. Rows for years 1933 to 1939 (9 pr. m.).

Quant aux bénéfices, ils se sont élevés de 410.000 en 1933 à 599.000 dans les neuf premiers mois de l'année 1939.

Table with columns: Nombre des Coopérat, Associés (en milliers). Rows for years 1929 to 1939 (9 pr. m.).

Table with columns: Ltqs. Rows for years 1930 to 1939 (9 pr. m.).

La réduction considérable du taux d'intérêt a joué un rôle d'importance dans le développement des opérations des coopératives de crédit. En effet, ce taux est descendu de 10-12 % qu'il était de 1929 à 1932 à 5,25-6 % le 1er septembre 1939.

LES CREDITS IMMOBILIERS

Pour avoir une idée complète de l'évolution du crédit immobilier, il convient d'étudier, à côté des chiffres de la Banque Immobilière et de la Caisse d'Epargne, ceux des placements hypothécaires des compagnies d'assurances. Les indications obtenues de la sorte sur le mouvement du crédit immobilier permettent d'établir les données suivantes (en millions de livres) :

Table with columns: Hypothèques inscrites à Ankara, Istanbul, Izmir, Prêts de la Banque Immobilière et de la Caisse d'Epargne. Rows for years 1933 to 1939.

On voit donc que les opérations hypothécaires pour les seules villes d'Ankara, Istanbul et Izmir atteignent une moyenne annuelle de 10.000.000 de livres.

Pour ce qui est des prêts consentis en vue de travaux d'utilité publique, aux municipalités par la Banque des Municipalités, ils se chiffrent comme suit de 1935 à 1939 :

Table with columns: Ltqs. Rows for years 1935-36 to 1939.

La banque a, de son côté, réduit son taux d'intérêt de 8 jour cent en 1933 à 5,5 pour cent en juin 1939.

Signalons aussi que la plus grande partie des crédits mis par la banque à la disposition des municipalités ont été consacrés aux travaux d'adduction d'eau et d'électrification, le reste allant aux constructions urbaines.

CHANGEMENT DE DRAPEAU

On précise que les 36 chalands français du Danube mouillés devant Passabahçe ont arboré le drapeau anglais 3 ou 4 jours avant la conclusion de l'armistice entre l'Allemagne et la France. La vente est donc antérieure à cet événement.

Le pétrolier français mouillé devant Kartal ainsi que certains autres bâtiments ont aussi été cédés à des armateurs anglais.

LE S. M. R. REPREND SES SERVICES

On annonce de Bucarest que le service Maritime Roumain reprendra ses services pour la Méditerranée.

PETIT APPARTEMENT A LOUER POUR UN AN.

Un appartement de 3 chambres, à Taksim, Talimhane, Topçu caddesi, No 2, immeuble «Uyguns», à louer pour toute l'année. Calorifère, eau froide et chaude tous les jours, ascenseur. S'adresser au portier.

La vie nationale

Les formes de l'exploitation d'Etat dans l'économie turque

par le Dr. MUHLIS ETE Professeur à l'Ecole des Sciences Politiques

L'on entend par économie étatique, l'activité économique entreprise par l'Etat et par les administrations régionales en vue, soit de la production directe des marchandises, soit des services à organiser en ce domaine, pour les intérêts supérieurs de la communauté.

L'Etat peut exercer une activité économique soit en concurrence libre avec le commerce privé, soit sous forme de monopole.

Le but de cette étude n'est ni de discuter de l'intervention de l'Etat, sous l'une ou l'autre de ces formes, ni de l'étendue de cette intervention économique.

Nous voulons simplement indiquer les formes que l'exploitation d'Etat revêt pour accomplir au mieux sa mission, alors qu'un Etat, et, avec lui, les administrations régionales, se sont engagés dans cette voie.

ENTREPRISES D'UTILITE PUBLIQUE

Les formes que l'Etat donne aux organismes économiques dépendent des buts d'activité de ces organismes.

1) L'activité de l'Etat lorsqu'il fonde des musées, des hôpitaux, des imprimeries ou l'initiative des administrations régionales quand celles-ci créent des abattoirs, des halles ou des établissements similaires, étant motivées au premier chef par des considérations de bien public, il n'y a pas de raison en pareil cas de s'écarter de la structure administrative ordinaire et de créer des organismes à part. D'ailleurs, en ces domaines, il ne peut être question de la concurrence des entreprises privées. De telles activités, loin d'assurer à l'Etat un surcroît de revenus, grèvent au contraire son budget de frais onéreux.

Le droit perçu, (compte tenu de sa capacité de paiement), du public qui bénéficie des services de pareilles institutions ne constitue point une contre-valeur marchande.

AUTRES EXPLOITATIONS

du courant électrique ou du gaz d'éclairage, le cas est déjà un peu différent. Ces exploitations, dites aussi d'utilité publique, sont tenues à satisfaction aux besoins communs et généraux d'une vaste fraction du public ; mais des entreprises se rapprochent toujours, de par leur nature, des formes d'activité monopolisées. Dans les Etats ayant adopté le principe de l'intervention économique, l'on voit que les initiatives privées, surtout animées de l'esprit de lucre, sont de plus en plus tenues à l'écart de ces genres d'entreprises. C'est ainsi que, en matière d'exploitation ferroviaire, d'électricité, de communication urbaine, les entreprises étrangères ont été écartées en Turquie.)

Au reste, en ces domaines, la coopération d'entrepreneurs différents n'est pas possible. L'on ne conçoit point deux compagnies exploitant deux voies ferrées parallèles, ou des entreprises de tramway dans la même ville.

Voire même, la conjoction du caractère d'utilité publique avec celui de monopole peut créer en quelque sorte une nécessité pour l'Etat ou les municipalités de faire acte d'initiative.

Les frais de ces exploitations sont balancés partie par des subventions d'Etat, partie par les droits perçus des bénéficiaires. Dans la fixation de ces droits, établis unilatéralement et d'autorité, l'on tient compte évidemment de la capacité financière des ayants-droit. (Ces droits sont fixés d'avance, sous forme de tarif, ainsi que c'est le cas

pour le coût de voyage en chemin de fer ou en bateau, pour celui de la consommation de l'eau ou du courant électrique.)

Cette catégorie d'exploitations assurant, en comparaison de celles appartenant à la première (musées, imprimeries) des revenus relativement considérables, certaines d'entre elles (P. T. T.) assurant même, après couverture de tous frais d'administration, des bénéfices substantiels au Trésor, nécessitent une forme autonome de gestion. C'est pourquoi nous verrons l'Etat et les municipalités opter pour une telle solution.

LA OU L'ETAT SE SUBSTITUE A L'INITIATIVE PRIVEE

3) Si l'Etat prend à charge l'exploitation des établissements bancaires, des fabriques ou des mines, c'est dans un but bien différent encore. Bien qu'en définitive il ne s'agisse ici encore que d'utilité publique, on ne cache point qu'en ces matières l'Etat entend s'assurer une part des bénéfices.

Dans les pays où l'économie nationale a peu évolué, la création des principales branches industrielles est une entreprise très ardue. Il ne peut être question pour les initiatives privées de se lancer dans des entreprises qui exigent des capitaux considérables et n'assurent point des bénéfices en rapport avec l'effort financier consenti, tout au moins durant les premières années d'exploitation. D'autre part, il serait contraire à l'essor de l'économie nationale et aux besoins de la défense nationale d'attendre que les grands travaux d'utilité nationale fussent retardés jusqu'au moment où l'accumulation de l'épargne nationale et la formation des entrepreneurs de haute capacité permettraient de mener à bien des travaux d'une telle ampleur. Par ailleurs, des nécessités d'ordre politique, militaire, social ou économique exigent que certaines branches de production fon-

ctionnent en contact avec le marché, et même, en contact avec le marché, et même, en quelques branches, il se voit forcé de se présenter en concurrent. L'obligation de travailler dans le cadre de l'économie commerciale (achat, vente) est tant posée, il est de nécessité pour les

exploitations d'Etat qui se trouvent en cette situation de se conformer aux lois du marché, aux méthodes de commerce des entreprises privées. Dans le cas contraire, la gestion financière de l'Etat tant que l'économie de la société s'en trouveraient lésées contre les services rendus au public par des établissements bancaires ou des institutions similaires gérés par l'Etat, ou pour l'achat des produits provenant des fabriques exploitées également par l'Etat, les intéressés paient bien la contrepartie des avantages que leur assurent ces services ou ces produits ; il n'est plus question ici d'une rémunération quelconque.

LES METHODES D'EXPLOITATION

Ces exploitations d'Etat, travaillant en concurrence libre, sont tenues d'user des mêmes procédés d'activité que les entreprises privées, ce, sous peine de mettre en péril l'existence même de ces dernières. (Identité de méthodes et de conditions de travail, etc...)

Il s'ensuit que ces exploitations doivent s'écarter davantage que les précédentes de la structure administrative, et même, s'adaptant à la forme prescrite par le droit privé, s'astreindre aux dispositions prévues par ce dernier.

Les monopoles d'Etat, qui suivent les mêmes modes d'exploitation et d'activité, mais dont le but de création est uniquement d'assurer des revenus substantiels à l'Etat, se trouvent dans une situation entièrement différente des groupes précédents d'exploitation.

Non seulement l'Etat exploite ses entreprises économiques par l'organe des administrations dépendantes, indépendantes ou des organismes placés sous la juridiction du droit privé, mais aussi pour certaines entreprises intéressant de près l'économie de la société (Banque Centrale, centrales électriques, etc...), l'Etat a recours à une forme mixte d'initiative, c'est-à-dire, celle où il exploite directement par l'Etat turc ou les administrations régionales et les formes d'exploitation que ces entreprises ont prises conformément aux dispositions du droit public et du droit privé.

LA VIE SCIENTIFIQUE

L'invention de la machine à coudre

UN JOUET D'ENFANT

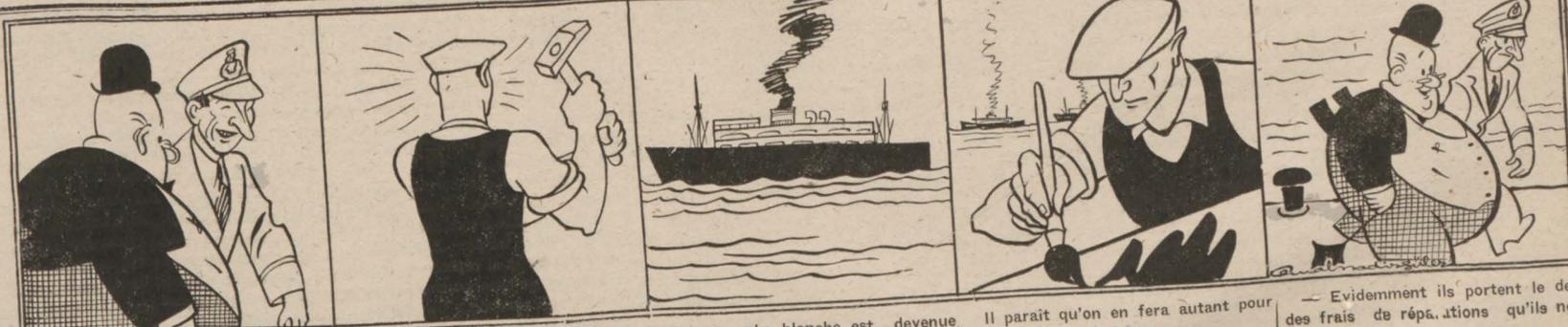
Barthélémy Thimonnier, l'inventeur de la machine à coudre, naquit à Arles (Rhône), en 1793, d'une famille de teinturiers, il apprit le métier de tailleur d'habits et devint bientôt un excellent ouvrier. Comment arriva-t-il à son invention ? En regardant exécuter des broderies au crochet. Il se demanda s'il ne serait pas possible de remplacer le long travail à la main de la brodeuse et de la couturière par un appareil mécanique. Après quelques années de tâtonnements, de recherches, d'essais, il inventa, en 1829, la machine à coudre et, en 1830, il la faisait breveter.

Elle était bien rudimentaire, cette première machine de Thimonnier. Toute menue, en bois, elle comportait quatre planchettes, une plaque mobile et une aiguille. Elle était mise en mouvement par une corde à transmission directe. Un vrai jouet d'enfant !

DEBOIRES

C'est ce jouet, pourtant, qui servit de

prototype aux machines plus perfectionnées que l'on devait construire par la suite. Thimonnier, comme beaucoup d'inventeurs, hélas ! devait d'ailleurs connaître déboires sur déboires. Les ouvriers, craignant que son invention ne les réduisît au chômage, détruisirent, en 1881, quatre-vingts machines installées par Thimonnier, dans un atelier de confection de vêtements militaires, à Paris. Et l'infortuné inventeur, ruiné, dut regagner sa province. Il se rendit à Amplepuis et se remit au travail. En août 1845, il construisait une nouvelle machine qui se rapproche davantage, celle-ci, des modèles d'aujourd'hui. Le 5 août 1848, Thimonnier prenait un brevet de perfectionnement. Mais peu encouragé dans sa patrie, sans ressources, il se rendit en Angleterre et céda sa patente à une compagnie de Manchester... Voilà pourquoi la machine à coudre est considérée, par bien des gens, comme une invention anglo-saxonne !



— Notre « Tirhan » vient de sortir de chantier... La façon dont il a été réparé est tout noir. Mais sa robe blanche est devenue Il paraît qu'on en fera autant pour tous nos beaux bateaux (Dessin de C. Nadir)

Evidemment ils portent le deuil des frais de réparations qu'ils nous coûtent.

La vie renaît à Paris

Le drame des réfugiés

Nous empruntons à l'envoyé spécial de la « Gazzetta del Popolo » quelques observations pittoresques sur la vie à Paris sous l'occupation allemande :

Ce matin, le rayon des étoffes aux « Galeries Lafayette » était plein de femmes qui faisaient leurs emplettes. Elles palpaient les tissus, pour en examiner la consistance, la teinte... Elles discutaient entre elles, papotaient, s'informaient de la nouvelle mode pour l'été. Puis, du rayon des étoffes elles passaient à celui des parfums ; d'autres se rendaient au rayon des confections ou à celui des articles pour la campagne. Même scène au « Printemps », au « Louvre », dans tous les grands magasins. Pour les Parisiens, la guerre est finie. Il y a à peine quatre jours que nous sommes entrés à Paris avec les troupes motorisées du général von Stutnitz et précisément devant les « Galeries Lafayette » nous avons rencontré alors les premiers soldats allemands ; ils étaient trois ou quatre qui parlaient avec des jeunes filles. Ce jour-là tout était désert, clos, irréal. On eût dit que tout devait être mort pour toujours. Et, par contre, la vie a repris rapidement. La guerre est finie.

LES « TOURISTES MOTORISÉS »

A Montparnasse, seule la « Coupole » est restée fermée. Par contre, tant, le « Dôme » que la « Rotonde » ont rouvert. Vers midi, leurs terrasses étaient pleines de la foule habituelle des artistes ou prétendus tels : il y avait là le peintre noir et l'étudiant chinois ; il y avait des Arméniens, des Suédois et des Sud-Américains ; nous avons même vu quelques juifs, revenus en circulation après 4 jours de claustration vaine. A l'une des tables sont assis deux « touristes motorisés » du général von Stutnitz, qui s'y trouvent peut-être par hasard. Ils ont commandé deux bières et ont posé leur casque d'acier sur une chaise.

Le mouvement des boulevards est redevenu à peu près normal sauf qu'au lieu des « Hispano-Suiza » et des « Renaults » qui y passaient autrefois, on voit circuler d'étranges autos grises comme l'acier des torpilleurs, recouvertes de toile.

Une délégation municipale s'est installée à l'Hôtel de Ville. L'approvisionnement en vivre a repris normalement pour les articles de première nécessité ; demain rouvrent les écoles, tant en ville que dans la banlieue et, dans le courant de la semaine, les représentations de l'Opéra-Comique reprendront. A Paris, la guerre est finie.

LA TRAGÉDIE DES FUGITIFS

Dans l'après-midi, nous avons quitté Paris pour faire un vaste tour, en auto, aux abords de la ville, où la tragédie de la guerre demeure palpitante, comme les jours derniers.

A peine étions-nous hors de la Porte d'Italie, des théories de réfugiés sont venues à notre rencontre sur la route de Fontainebleau. Le drame des réfugiés de la guerre demeure palpitante, l'occupation de Paris. Dans un laps de temps de 48 heures mercredi 12 et jeudi 13 juin, 2.000.000 de personnes ont quitté la ville. Qui avait une auto, qui a

pu s'en procurer une en la payant à n'importe quel prix, est parti vers le Sud et n'est plus retourné.

Les autres ont fui à pied. Ils ont fui en suivant la même route que les armées en retraite, chargés de baluchons qu'à un certain moment la fatigue les contraignait à jeter au bord de la route. La plupart se dispersaient à travers champs, de crainte d'être rejoints par les terribles colonnes motorisées qui avançaient derrière eux. Ils ont passé la nuit à la belle étoile et n'ont presque jamais rien trouvé à manger : beaucoup sont morts de fatigue et de faim...

On estime qu'un million et demi de personnes sont encore loin de leurs foyers dans ces conditions désastreuses. Les plus heureux sont ceux qui rencontraient les détachements allemands. — Où donc allez-vous ? leur demandait quelque officier. Retournez chez vous ; personne n'y a rien touché et personne ne vous y fera de mal.

Et comme ces paroles étaient généralement accompagnées par le don d'un peu de pain, d'un morceau de saucisse ou d'une boîte de lait condensé pour les enfants, ils finissaient par se convaincre que les soldats allemands sont moins terribles que ne les ont décrits l'« Intransigeant » ou le « Populaire ». Et ils reprenaient le chemin du retour.

UNE SONNETTE QUI CONTINUE A SONNER...

Tout autre est le drame des régions à l'Ouest et au Nord de la ville. Ici, on a fui antérieurement et on en a eu tout le temps. Personne n'y est encore retourné.

On traverse des dizaines de kilomètres sans rencontrer âme vivante. Indépendamment de la route que nous avons parcourue vendredi dernier avec la colonne motorisée qui a occupé la ville, il y en a beaucoup d'autres par lesquelles les Allemands ne sont jamais passés et dans les villages terriblement vides, tout est demeuré comme au moment où les Français les ont quittés.

Dans un de ces villages, sur l'Oise nous avons été obligés de rebrousser chemin, parce que la voie était encore obstruée par une barricade. Ailleurs, il y avait seulement un chien attaché à sa chaîne qui gardait un jardin et un tout le bétail a été abandonné et l'on voit, à travers les champs, des vaches aux mamelles lourdes que personne n'a pris soin de traire depuis plus d'une semaine.

A un passage à niveau, où aucun train ne passe plus, une sonnette retentit sans interruption. On dirait le final d'un spectacle du Grand Guignol...

(Suite de la 3ème page)

JUSTICE... POSTHUME

Thimonnier mourut dans le plus complet dénuement le 6 août 1857. Ce n'est qu'après sa mort que l'on consentit, enfin, à lui rendre justice. (C'est là encore, le sort de bien d'autres inventeurs français de génie... N'insistons pas !)

En 1878, lors de l'Exposition universelle, le portrait de Thimonnier fut placé à l'entrée même de la galerie des machines françaises avec cette inscription : Barthélémy Thimonnier, inventeur de la machine à coudre.

Les débats d'hier aux Communes

(Suite de la 1ère page)

« Ce sont des questions que seuls les Français peuvent décider. »

« Il nous est difficile de croire que l'intérêt et l'esprit de la France ne puissent se manifester que par la mélancolique décision prise par le gouvernement de Bordeaux. »

L'AIDE AU GENERAL DE GAULLE

El M. Churchill de répéter : « Il est certain que nous aiderons de notre mieux et de toutes nos ressources tout mouvement des Français qui serait en dehors du pouvoir de l'ennemi et qui travailleraient à vaincre la barbarie allemande, la barbarie nazie et à restaurer la France et ses libertés. Le gouvernement de Bordeaux s'est rendu à l'ennemi ; il est entièrement au pouvoir de l'ennemi. »

Les Communes ont applaudi lorsque M. Churchill, parlant de M. Reynaud, leur a dit : le courageux premier ministre.

Parlant des conversations avec le gouvernement britannique et le Cabinet Reynaud au sujet de l'armistice, M. Churchill a donné les détails suivants :

LES JOURNEES DU 13 ET 16 JUIN

« Sur l'invitation de M. Reynaud, je lui ai rendu visite le 13 juin, accompagné de lord Halifax, ministre des Affaires étrangères et de M. Beaverbrook, ministre de la production aéronautique. »

« Après avoir parlé des conditions sur le front et de la situation de l'armée française, M. Reynaud m'a demandé si l'Angleterre pouvait délier la France de ses obligations de ne pas engager des négociations en vue de la conclusion d'un armistice ou d'une paix sans le consentement de son alliée britannique. »

« Bien que je susse combien grandes étaient les souffrances des Français, bien que je susse que nous n'avions pas subi de telles épreuves et que notre contribution sur le champ de bataille n'avait pas été aussi grande que celle des Français, je me trouvais dans l'obligation de dire que je ne pouvais consentir à la demande de M. Reynaud. Mais nous arrêtons que M. Reynaud adresserait un appel aux Etats-Unis. »

« Le 16 juin, je reçus un message de M. Reynaud qui s'était transféré entre-temps à Salsis et demandait d'une façon formelle que la France fût déliée de ses obligations découlant de l'accord anglo-français. »

« Le Cabinet britannique se réunit en délibération et envoya à la France le message suivant :

« Pourvu que la flotte française fût envoyée dans des ports britanniques et y restât tant que dureraient les négociations, le gouvernement britannique consentirait que le gouvernement français demandât quelles seraient les conditions de l'armistice. »

« Le lendemain au soir, je pris le train pour aller voir M. Reynaud, lorsque j'appris qu'il venait d'être renversé. »

D'AUTRES DECLARATIONS AURONT LIEU

Et M. Churchill de terminer en disant : « Tels sont les points saillants de cet épisode lamentable, mais mémorable. »

« Les Communes ne s'attendentront certes pas que je dise la moindre des choses sur l'avenir, mais il se pourrait que j'en parle la semaine prochaine dans de nouvelles déclarations. »

LES COMMUNIQUÉS (suite)

engagements qui s'ensuivent un Messerschmidt fut abattu en flammes. Les autres chasseurs ennemis abandonnèrent la poursuite. Notre appareil rejoignit sa base sain et sauf.

Le Caire, 25. — a.a. — Communiqué de la Royal Air Force : Des avions de bombardement britanniques attaquèrent hier Birel et Bogga, dans le désert occidental. Ce raid dirigé contre un campement militaire fut une surprise complète. Des tentes furent bombardées et il y eut des scènes de grande activité lorsque les troupes se précipitèrent dans des abris.

Durant un raid aérien sur l'aérodrome d'Asmara, il y eut des dégâts considérables. Des coups directs furent enregistrés sur des hangars et des terrains de décollage. Une forte fumée enveloppa l'aérodrome quand nos avions partirent. Des avions de combat ennemis s'élevèrent dans les airs pour rencontrer nos avions ; tous nos avions retournèrent indemnes.

Des appareils « Blenheim » attaquèrent l'aérodrome de Direadoua. Deux avions de combat ennemis les interceptèrent, mais ils rebroussèrent chemin après avoir subi des dégâts sérieux. Un de nos avions ne retourna pas.

Des avions « Blenheim » attaquèrent Tige le 23 juin. Des bombes tombèrent près d'avions qui ont dû subir des dégâts.

London, 25. — a.a. — L'Amirauté annonce : Au cours de la semaine qui s'est terminée le 16 juin à minuit, les pertes britanniques sur mer par suite de l'action ennemie se sont élevées au total à 52.642 tonnes, dont 5.627 tonnes au cours d'opérations combinées au large de la côte française.

Les pertes de la marine marchande allemande jusqu'au 23 juin s'élevèrent à environ 847.000 tonnes, celles de la marine italienne à 224.000 tonnes.

Un coup d'œil d'ensemble à la guerre sur les Alpes

Quelques considérations d'ordre géographique et stratégique

Rome, 25 — La façon dont l'armée italienne a mené l'attaque victorieuse contre la « ligne Maginot alpine » constitue un acte révolutionnaire, dans le domaine militaire, qui correspond pleinement aux conceptions révolutionnaires du régime en politique.

Cette exacte correspondance de l'action politique et de l'action militaire, cette harmonie dans les conceptions et l'action, constitue un objectif auquel tendent tous les pays mais que bien peu parviennent à réaliser. L'Italie y est parvenue, elle, grâce au fait qu'elle a un chef unique, un Grand Chef, le Duce qui est en même temps que chef du gouvernement, le commandant suprême des forces de terre, de mer et de l'air italiennes.

Le caractère révolutionnaire des opérations menées par l'Italie réside dans le geste nouveau constitué par l'attaque de front d'une des plus puissantes lignes de fortifications qui existent en Europe et qui a été partiellement prise à revers par un mouvement aussi rapide que hardi.

Bref, l'armée italienne a mené une guerre offensive là où cela semblait impossible...

A ce propos, il convient d'établir quelques réalités de fait qui confirment ce caractère révolutionnaire de l'action militaire italienne.

Une première réalité réside dans la puissance formidable de la « Ligne Maginot des Alpes », reconnue par tous les techniciens.

Cette puissance résidait sur une réalité géographique et matérielle : l'apreté, l'escarpement, l'altitude des montagnes qui ont été attaquées. A cela s'ajoute une réalité géographique et technique : les difficultés extrêmes que présentait une guerre offensive dans la région des Alpes Occidentales.

En effet, le versant alpin est beaucoup plus étendu du côté français que du côté italien. Cela offrait aux Français la possibilité de créer des lignes de ligne de partage des eaux est à proximité immédiate des flancs escarpés qui dominent la vallée du Pô. Du côté français, le versant des Alpes offre de longues et vastes vallées longitudinales ; cela implique, pour les Français, la possibilité de déplacer, de concentrer, de faire manœuvrer de grandes masses de troupes. Cette possibilité manque du côté italien où les vallées sont étroites. Les chemins de rocade, abondants du côté français, font défaut du côté italien.

Enfin, la masse des Alpes Occidentales constitue un arc de cercle concave du côté italien et convexe du côté français. Ceci implique la possibilité, pour les Français, d'exercer une action convergente vers la vallée du Pô alors que du fait, même de cette configuration spéciale du système orographique de la zone frontalière, toute l'action italienne doit nécessairement être divergente.

Il suffit d'ailleurs, pour avoir à cet égard une idée concrète de comparer la

longueur respective des deux lignes de débouché du système, la courte ligne Mondovi-Ivrea en Italie à la longue ligne Lyon-Marseille en France.

Les défenses naturelles et techniques de la frontière occidentale et la difficulté stratégique de la tâche qui leur incombait n'ont d'ailleurs pas empêché les troupes italiennes, aux ordres du Duce, de remplir parfaitement la mission qui leur était assignée.

Les clauses de la convention d'armistice italo-française

(suite de la 1ère page)

devront être remis aux autorités italiennes ou allemandes.

Art. 19. — Jusqu'à ordre contraire des autorités italiennes ou allemandes toute émission radiophonique en général sera interdite en France. Les communications par T. S. F. entre la France et les territoires de l'Afrique du Nord, la Syrie et la côte française des Somalis s'effectueront dans les conditions qui seront indiquées par la commission italienne d'armistice.

Art. 20. — Liberté de transit des marchandises entre l'Italie et l'Allemagne par le territoire non-occupé.

Art. 21. — Tous les prisonniers de guerre, les prisonniers civils et en général tous les ressortissants italiens arrêtés ou condamnés pour s'être livrés à une activité favorable au gouvernement italien seront libérés et livrés aux autorités italiennes.

Art. 22. — Le gouvernement français garantit conservation de tout le matériel qu'il doit céder ou qu'il pourrait céder.

Art. 23. — Une Commission d'armistice, dépendant du Haut Commandement italien, sera chargée de contrôler directement ou par ses organes l'exécution des clauses de la présente convention. En outre, elle aura pour mission d'harmoniser les clauses de l'armistice italo-français avec l'armistice germano-français.

Au siège de la commission d'armistice, une délégation française sera chargée d'exprimer les desiderata du gouvernement français et de transmettre à son propre gouvernement les décisions de la commission italienne.

Art. 25 traite de l'entrée en vigueur de la convention d'armistice.

L'article 26 reconnaît au gouvernement italien le droit de dénoncer à tout moment la convention, avec effet immédiat, au cas où le gouvernement français ne remplirait pas ses obligations.

LA BOURSE

Ankara 5 Juin 1940

Dettes turques I et II au 100	18.50
Obligations du Trésor 1938 5 %	19.00
Société générale de Théâtre Turc	32.32
Act. Ciments Arslan	6.00

CHEQUES

Change	Fermature
London 100	5.24
New York 100	145.50
Paris 100	2.9675
Milan 100	29.4375
Geneve 100	29.4375
Amsterdam 100	29.4375
Berlin 100	2.96875
Brayelles 100	0.977
Athènes 100	1.73
Sofie 100	13.9725
Madrid 100	25.8775
Varsovie 100	0.625
Budapest 100	3.3575
Bucarest 100	34.2725
Belgrade 100	31.009
Yokohama 100	
Stockholm 100	

La presse turque de ce matin

(Suite de la 2ème page)

grité, par les services qu'ils avaient rendus au pays. Mais soit en raison de leur âge avancé, soit par suite de la faiblesse de leur caractère, ils étaient dépourvus de toute véritable émotion patriotique, incapables d'éprouver tout élan, tout sentiment de révolte. Toute énergie et toute volonté leur faisait défaut. L'idée du sacrifice ne les touchait pas.

Mais, en Turquie, ces cabinets étaient l'expression d'un palais sans morale ; il substituait la nation, pure, débordante de vertus. En France, la situation est pire à cet égard. Car là-bas, c'est la nation qui constitue l'opinion publique. Le fait que le cabinet du maréchal Pétain ait pu venir au pouvoir signifie qu'une tendance très large dans ce sens existait au sein de la nation. Il est certain qu'il y a en France une masse considérable qui a perdu le sentiment national, soit par suite du développement des conceptions internationalistes, soit en raison du goût désordonné des jouissances.

Les Allemands ont occupé en deux semaines toute la Pologne. Mais qui ne se souvient de la résistance tenace de Varsovie, des militaires et des civils ? Y-a-t-il rien qui ressemble à l'épopée de Varsovie dans les derniers événements en France ? On a préféré sauver des villes en les évacuant, mais on n'a pas songé à sauver les trésors des immortelles traditions d'héroïsme et de grandeur nationale !

Sahibi : G. PRIMI
Umumi Nesriyat Müdüri :
CEMIL SIUFFI
Basinerci, Babek, Galata, Saint-Pierre Non
Istanbul

PHILIPPE de BEYOGLU, N° 23

L'INCONNU DE CASTEL-PIC

(LE MYSTERIEUX INCONNU)

Par MAX DU VEUZIT

« Si ma présence ici, à Castel-Pic, devait être un empêchement à la venue d'un médecin, alors que celui-ci me paraît utile et même indispensable, je préférerais m'éloigner immédiatement. Plutôt que savoir Mlle Yane sans soins éclairés, j'irais moi-même chercher un docteur, dussé-je être reconnu et mes affaires compromises. »

J'eus un long tressaillement à ces paroles de M. Dhor que me répétait la brave fille. Et, en éclair, le souvenir de certain attentat traversa à nouveau mon cerveau.

Cet homme froid, impenétrable, sobre de paroles, si c'était... ?

Mais non, je perds la tête ! M. Dhor est beaucoup trop bien élevé pour être assimilé à un révolutionnaire militant... Un de leurs chefs, peut-être ?

J'ai fermé les yeux sous cette pensée pénible qui évoque des responsabilités plus grandes encore.

Si cela était, pourtant !

L'impression est abominable ! Et, tout l'impression, je me sens malgré tout des possibilités de miséricorde, d'abnégation, de dévouement... si cela était !

Mais, secouant l'idée importune et cruelle, j'ai repris contact avec Fauste.

« Qu'est-ce qu'elle a répondu, grand-mère, aux protestations de mon pro-

fesseur ?

— Dame ! Mme la marquise a bien été forcée de promettre à M. Dhor qu'elle prendrait aujourd'hui une décision et qu'elle ferait venir le vieux médecin Wedka, de Koziol, si vous n'alliez pas mieux.

— C'est donc pour cela que M. Dhor s'inquiète si fort de ma santé, expliquai-je à Fauste. Il ne veut pas se sentir responsable d'un manque de soins.

Mais elle secoua la tête.

— Non, bien sûr, il ne pense pas à lui, mais à vous seule... Je suis vieille et sans instruction, mais je vois et devine bien des choses, sans qu'on ait besoin de me les expliquer.

— Heu ! fis-je avec une moue sans illusion. Tu ne peux pas comprendre l'égoïsme féroce de notre hôte, qui s'enferme dans une carapace de correction ou de silence indifférent, pour ne pas être obligé de s'occuper des autres...

— Eh bien ! alors, pourquoi parlez-tu tout le temps de vous, depuis que vous êtes malade ?

De nouveau, je me sentis rougir pendant qu'elle poursuivait avec conviction :

— Croyez-m'en, mademoiselle Yane, vous avez un véritable ami en M. Dhor ! Et, devant cette affirmation répétée,

je n'essayai plus de protester. C'était tellement doux et réconfortant à l'âme une pareille perspective !

J'en ressentais même une joie si grande que j'avais du mal à la concentrer.

Cependant, les paroles que Fauste m'avait rapportées me paraissaient être si graves que je crus devoir faire à la servante une sage recommandation :

— Ecoute, ma brave Fauste, lui dis-je, veux-tu m'assurer un grand calme en même temps qu'un grand plaisir ?

— De tout mon cœur, mademoiselle.

— Eh bien ! ne parle jamais à personne de la conversation que tu as surprise entre M. Dhor et mon aïeule. Les paroles qu'ils ont échangées peuvent avoir plus d'importance que nous ne le supposons, et ce serait mal de nuire à mon professeur par une indiscretion sans valeur pour nous.

— Mademoiselle n'avait pas besoin de me recommander cela. Je devinais bien que les paroles entendues n'étaient pas de celles qu'on peut impunément rapporter. Si je les ai répétées à Mademoiselle, c'est qu'elles pouvaient lui faire plaisir... à cause de... de l'intérêt que lui porte M. Dhor et de... l'amitié qu'elle a bien certainement pour ce jeune monsieur.

Je n'ai pas répondu.

Qu'aurais-je pu dire ?

Brave Fauste !

J'ai noué mes deux bras autour de son cou et je l'ai embrassée bien franchement sur les joues.

Elle m'a quittée en riant malicieusement, heureuse de m'avoir fait plaisir ; pourtant, elle ne se rendait pas compte entièrement de toute l'étendue de la joie qu'elle m'avait causée.

— Eh bien ! petite Yane, comment nous sentons-nous, ce matin ?

J'ai tourné la tête vers grand-mère dont la voix si tendrement maternelle me tirait d'un demi-sommeil peuplé de rêves fous.

— Mieux, il me semble, ai-je répondu en penchant mon front vers elle pour qu'elle pût y déposer un baiser.

— Mieux ? Enfin ! s'écria-t-elle avec une sorte de soulagement.

Et elle plongea ses yeux dans mes yeux, m'examinant attentivement, prête à nouveau à me retourner en tous sens pour m'ausculter à sa manière.

Mais elle vit sans doute sur mon visage quelque chose qui la rassura, car elle confirma :

— Oui, tu as meilleure mine, ce matin. Tes yeux, surtout, ont perdu cette langueur, cette mélancolie que m'inquiétait tant.

Ankara 5 Juin 1940

La d... la... Rome, 2... de la gu... écrite... aura... ne parti... que dit... collabor... mandes, m... forces de... piliées part... sent, d'apri... mes politiq... décisions de... paralyssant... ze en Méd... l'Italie tien... que de gro... glaise. 25... Egypte 25... sans comp... le Kenya.

L'action... bases... Maite, d'A... Soudan, d'... La réactio... exclusivem... tes de la... par les av... système d... dans la M... pour l'Ital... ses, conclu... leur révisio... tie et de... une des r... lienne dan... L'ARMIST... PAIX.

Rome, 2... lin : Tous... mentent c... tions d'ar... italo-fran... l'armistice... contient t... sgra telle... Hitler et... vant leurs... tice qui... France pr... ment de l... peut que... l'esprit de... 1918.

L'occup... français e... ébranlée... élevant é... et l'Italie... faire cont... guerre de... tre l'hégé... siècles, a... tion, à l'a... de-Bretag